

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES



EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 avril 2025

Convocation transmise par voie
électronique le 28 mars 2025
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TROIS du mois d'AVRIL à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N° 25-090

PERSONNEL

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS
AU SEIN DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

(Abrogation de la délibération n° 24-257 du Conseil Municipal du 18 octobre 2024)

PRÉSENTS :

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Camille DI FOLCO, M. Gérard FRAU, Mmes Nathalie LEFEBVRE, Sophie DEGIOANNI, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mme Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, M. Roger CAMOIN, Adjoints au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoints de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, Chantal HABASTIDA, MM. Christian DEPRez, Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, MM. Pierre DHARREVILLE, Frédéric GRIMAUD, Mmes Carole CAHAGNE, Sylvie WOJTOWICZ, MM. Jean-Luc DI MARIA, Gilles PICARD, André BOYÉ, Mme Gisèle GONZALEZ, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Gérard FRAU
M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Camille DI FOLCO
Mme Valérie BAQUÉ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie LEFEBVRE
M. Jean-Francois MAUFFREY, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Charlette BENARD
Mme Sigolène VINSON, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri CAMBESSEDES
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Annie KINAS
Mme Laëtitia SABATIER, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Pierre CASTE
Mme Joëlle COULOMB, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc DI MARIA
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Anne-Marie SUDRY
M. Charles LINARES, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Roger CAMOIN

EXCUSÉS/ABSENTS SANS POUVOIR :

MM. Franck FERRARO, Thierry BOISSIN, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Considérant que dans la continuité du travail de fiabilisation des données RH, postes et effectifs, il est proposé d'ajuster les délibérations portant créations des postes au sein de la Direction des Ressources Humaines,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster la répartition des cadres d'emplois sur les postes permanents de la Direction des Ressources Humaines,

Considérant qu'un poste d'Infirmière (Secteur Médecine du travail) doit être redéployé vers un poste d'Assistant Prévention (Secteur Prévention),

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste de Médecin de médecine préventive,

Considérant que les crédits nécessaires à ces dépenses sont affectées aux différentes fonctions et natures concernées du Budget Primitif,

Ceci exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n° 24-257 du 18 octobre 2024 portant approbation du tableau des emplois au sein de la Direction de Ressources Humaines

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 18 février 2025,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 26 mars 2025,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 avril 2025,

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver les tableaux des emplois au sein de la Direction des Ressources Humaines, ci-après :

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Postes	Temps complet
ADMINISTRATIVE	A	Attachés territoriaux	Directrice des Ressources Humaines	1
			Expert statutaire chargé des commissions promotions	1
			Responsable du développement des compétences	1
			Responsable GPEC	1
			Responsable Pôle développement ressources & santé	1
			Responsable Prévention	1
TOTAL CATÉGORIE A				6

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Postes	Temps complet
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs territoriaux	Chargé de projets - Entretiens professionnels et accompagnement au changement	1
			Chargé de projets - Référent développement SI & dématérialisation	1
			Chargé de projets - Référent effectifs et Comité Social Territorial	1
			Chargé de projets - Référent études et prospectives	1
			Chargé du développement des compétences - Référent management	1
			Chargée du développement SIRH CIRIL	1
			Gestionnaire de carrière	3
			Gestionnaire santé	1
			Responsable de la gestion du Comité Social (gel)	1
			Responsable du recrutement et de la mobilité	1
			Responsable Pilotage & Performances	1
			Responsable santé	1
			Responsable Secteur Gestion Statutaire	2
			Responsable Secteur paie	1
			Responsable Secteur Secrétariat Mutualisé	1
Responsable Service Gestion Statutaire	1			
TOTAL CATÉGORIE B				19
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs territoriaux	Assistant Administratif - Secrétariat mutualisé (dont 1 gel)	3
			Assistant Administratif - Titulaires remplaçants	7
			Assistant Administratif emploi/Formation	1
			Assistant de recrutement	2
			Assistante Administrative et Comptable (gel)	1
			Assistante Administrative et de Direction	1
			Chargé de projets (gel)	1
			Gestionnaire de carrière	7
			Gestionnaire formation	1

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emploi (tous grades)	Postes	Temps complet
			Gestionnaire paie - Traitements collectifs	2
			Gestionnaire paie - Traitements individuels	2
			Gestionnaire santé	3
			Secrétaire médicale	1
TOTAL CATÉGORIE C				32
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE				57
MÉDICO-SOCIALE	A	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistante Sociale	1
			Chargée des relations sociales et de la communication interne	1
		Psychologues territoriaux	Conseiller en évolution professionnelle	1
			Psychologue	1
TOTAL CATÉGORIE A				4
TOTAL FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE				4
TECHNIQUE	A	Ingénieurs territoriaux	Conseiller prévention	1
			Conseiller en ergonomie	1
TOTAL CATÉGORIE A				2
TECHNIQUE	B	Techniciens territoriaux	Conseiller prévention	1
			Conseiller en ergonomie	1
TOTAL CATEGORIE B				2
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise	Assistant Prévention	1
TOTAL CATÉGORIE C				1
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE				3
TOTAL GÉNÉRAL				64

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels de droit public en application de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent.

La présente délibération abroge la délibération n° 24-257 du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance



Roger CAMOIN

Le Maire
Gaby CHARROUX
Signature numérique de Gaby
CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE
MARTIGUES, oi=NTRFR-
211300561, ou=0002 211300561,
sn=CHARROUX, givenName=Gaby,
cn=Gaby CHARROUX,
serialNumber=243162KJE026
Date: 17/04/2025 18:10:24 +02:00